

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande du Transporteur relative au projet de remplacement des progiciels reliés à la gestion et à l'analyse de la maintenance du réseau de transport (Dossier R-3794-2012)

Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 27 avril 2012, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) en vue d'obtenir son autorisation pour le remplacement des progiciels reliés à la gestion et à l'analyse de la maintenance du réseau de transport (le « **Projet** »).

Le Projet, qui s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Maintien des actifs », vise la pérennité des systèmes informationnels en place (Maximo) et permettra l'optimisation de plusieurs processus de travail en lien avec la gestion et l'analyse de la maintenance des actifs du réseau de transport.

Le projet constitue le premier volet d'implantation du programme *Optimisation des systèmes de maintenance* (« OSM ») par le Transporteur et consiste principalement en l'implantation SAP et la modernisation de l'Intelligence d'affaires.

Le coût du projet du Transporteur soumis pour autorisation s'élève à 32,4 M\$.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5^o) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, ainsi qu'au Transporteur, au plus tard le **15 mai 2012 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **22 mai 2012 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie ainsi qu'à son Centre de documentation.

La Régie n'accordera aucuns frais aux intéressés pour la préparation de leurs observations écrites.

La demande d'Hydro-Québec, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous. Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

